

Communiqué

**Pollution de l'eau potable aux PFAS à Saint-Louis :
Le compte n'y est pas !**



Au moment de la mise en place des unités mobiles de filtration, l'ADRA rappelle aux autorités que les mesures retenues pour garantir une eau saine aux riverains de l'aéroport sont insuffisantes.

Les riverains de l'aéroport de Bâle-Mulhouse cumulent plusieurs sources de forte pollution impactant leur santé : la pollution sonore (bruit), la pollution atmosphérique (gaz toxiques et particules ultrafines, PUF) et la pollution de l'eau par les PFAS. L'ADRA lutte contre toutes les nuisances du trafic aérien, ainsi que les effets sur la santé et l'environnement.

La contamination de l'eau souterraine, et par conséquent de notre eau potable, remonte aux années 70-80 et impacte environ 60 000 personnes de la région de Saint-Louis. Nous sommes parmi les territoires de France les plus pollués, et, suivant les analyses sanguines faites sur quelques membres de l'ADRA, une des populations des plus contaminée. Alors que la pollution est répertoriée depuis 2015-2017, les autorités ne sont intervenues qu'en 2023-2024. Des dispositions systématiques ont été prises seulement en mai 2025.

En outre, l'ADRA s'insurge contre la minimisation de la gravité de la contamination à Saint-Louis par les autorités, qui prétendent que la problématique est généralisée à l'ensemble de la population impactée par l'utilisation et la consommation habituelle de matériels et produits contenant des PFAS.

Dans son rapport du 28 décembre 2023, l'ANSES rappelle la valeur établie par l'EFSA (Autorité Européenne de Sécurité des Aliments) à une dose tolérable pour l'homme de 4,4 ng/kg par semaine pour la somme des 4 PFAS (PFOA, PFOS, PFNA, PFHxS). Les habitants riverains de l'aéroport sont exposés à des doses largement plus élevées¹.

¹ Limites et risques sanitaires : https://www.adra-bale-mulhouse.fr/taux-eleve-de-pfas-dans-le-sang-des-habitants-de-saint-louis/#Limites_et_risques_sanitaires



Vu les effets délétères des PFAS sur la santé des habitants², les mesures retenues sont insuffisantes et ne permettront pas de fournir une eau saine aux riverains de l'aéroport.

Les filtres à charbon actif ne traitent que l'eau potable distribuée et seulement sous la limite réglementaire de 100 ng/L. Non seulement ce taux résiduel élevé est susceptible d'avoir un impact sur notre santé, notamment sur les enfants et les personnes fragiles, mais les PFAS sont des polluants persistants et mobiles. Ils migrent par lessivage des sols et par les nappes phréatiques, contaminant progressivement les eaux de surface, les sols agricoles et, par voie de conséquence, la chaîne alimentaire... Les contrôles doivent être étendus aux eaux de surface, ruisseaux, étangs de pêche, et à une gamme plus large de PFAS, notamment à l'acide trifluoroacétique, TFA.

En l'état actuel, la pollution à la source persiste. La fermeture de certains puits de captage et le mélange dans les réseaux de distribution, ne sont pas une solution pérenne. Il faut confiner et dépolluer. Il faut aussi chercher d'autres alternatives pour nous garantir à l'avenir une eau de bonne qualité en quantité suffisante.

Au plan financier, ce n'est pas au consommateur de payer les surcoûts de la prévention, des traitements et de la dépollution, mais à l'Etat de veiller à l'application du principe « pollueur payeur ».

L'ADRA mènera toutes les actions nécessaires afin d'obtenir la plus grande transparence sur l'origine de ces pollutions et leur impact sur la santé des populations concernées. En l'absence d'actions suffisamment efficaces des autorités, l'ADRA et ses partenaires se verront dans l'obligation de faire appel à la justice pour défendre les droits légitimes des habitants.

Saint-Louis, le 9 septembre 2025

Bruno Wollenschneider
Président ADRA

Béatrice Adam
Pte UFC Que Choisir68

Michèle Grosjean
Présidente Alsace Nature

² Toxicité des PFAS : https://www.adra-bale-mulhouse.fr/taux-eleve-de-pfas-dans-le-sang-des-habitants-de-saint-louis/#Les_PFAS_sont_toxiques_pour_la_sante